

**RAPPORT
N° 2013/O2/201**

ASSEMBLEE DE CORSE

2^{EME} SESSION ORDINAIRE DE 2013

REUNION DES 7 ET 8 NOVEMBRE

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF**

ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2014

COMMISSION COMPETENTE :

COMMISSION DES FINANCES, DE LA PLANIFICATION, DES
AFFAIRES EUROPEENNES ET DE LA COOPERATION

<p style="text-align: center;">RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE</p>

ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2014

Conformément à l'article L. 4311-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent rapport a pour objet la présentation des orientations budgétaires de la Collectivité Territoriale de Corse pour l'exercice 2014.

Chaque année le débat d'orientation budgétaire marque un temps fort de notre institution. Si la situation économique montre des perspectives de sortie de crise, elle reste tout de même fragile. L'environnement international reste instable, le contexte national incertain et la situation locale tendue.

En effet, le quatrième budget primitif de la mandature, le dernier en année pleine, sera présenté dans le cadre d'une méthode nouvelle de discussion budgétaire, basée sur un échange approfondi sur les objectifs des politiques publiques.

La prise en compte de notre potentiel, la poursuite de nos actions de service public et la volonté politique affichée ancrent la CTC dans le réel : au budget 2014 d'en traduire l'ambition. Ce budget reposera donc sur des efforts justes et partagés entre les services de la CTC et les agences et offices.

Après avoir examiné le contexte et les perspectives nationales et locales, les orientations budgétaires seront détaillées en mettant en avant les arbitrages en matière de dépenses et recettes pour équilibrer le budget primitif compte tenu des orientations politiques fixées.

La CTC se doit d'être le facilitateur entre chaque acteur afin de valoriser, promouvoir et développer notre île.

SOMMAIRE

- I. L'environnement économique p.3
 - A) Contexte national p.3
 - B) Contexte local p.4
- II. Le financement des politiques en 2014 p.10
 - A) Estimation de recettes totales en baisse p.10
 - B) Réduction nécessaire des dépenses publiques p.14
- III. Les grandes orientations par domaine d'intervention p.17
 - A) Dynamiser le développement économique et l'emploi p.17
 - *Action économique*
 - *Tourisme*
 - *Enseignement supérieur*
 - *Agriculture et développement rural*
 - B) Promouvoir le développement durable p.20
 - *Environnement*
 - *Equipements hydrauliques*
 - *Eau et assainissement*
 - C) Favoriser la cohésion sociale et territoriale p.23
 - *Europe*
 - *Formation professionnelle et apprentissage*
 - *Education, Sports et Jeunesse*
 - *Développement local*
 - *Développement social*
 - *Patrimoine et Culture*
 - *Langue Corse*
 - D) Construire un aménagement du territoire équilibré p.29
 - *Infrastructures, routes et transports*
 - *Constructions scolaires et universitaires*
 - *PADDUC, énergie, foncier, logement*

I. L'environnement économique

Des réformes s'imposent pour créer des emplois, stimuler la croissance et rééquilibrer les économies.

La faiblesse de l'emploi, le manque de vigueur de la croissance et la persistance de déséquilibres au niveau mondial font ressortir la nécessité de politiques structurelles qui permettent de créer des emplois, de renforcer la croissance, d'atténuer les tensions budgétaires et de réduire durablement les déséquilibres extérieurs. Dans de nombreuses économies avancées et émergentes, la croissance restera sans doute inférieure à son rythme tendanciel d'avant crise, en raison à la fois d'évolutions structurelles, notamment sur le plan démographique, et des conséquences de la crise elle-même.

A) Contexte national

Pour 2014, c'est donc une prévision de croissance de 0,9 % qui est retenue par le gouvernement, mieux que les 0,1 % de 2013. C'est pourtant « *un choix de prudence. L'économie française dispose d'un fort potentiel de rebond. Si la reprise se consolide en 2014, nous pouvons dépasser ce seuil* » annonce le gouvernement.

Le projet de loi de finances pour 2014 a été bâti sur cette hypothèse de croissance. Il entend également poursuivre le redressement structurel des finances publiques dans la perspective d'un retour sous la barre des 3 % de déficit en 2015. C'est la première fois qu'un budget de l'Etat est construit sur une baisse des dépenses hors dettes et pensions.

Pour ce faire, il veut faire porter l'effort principal sur la réduction des dépenses publiques, en les réduisant de 15 milliards d'euros : 9 milliards pour l'Etat et les collectivités territoriales, 6 milliards sur la Sécurité sociale. « *En 2013, la réduction des déficits avait porté pour deux tiers sur l'augmentation des impôts et un tiers sur la baisse des dépenses. Nous avons annoncé qu'en 2014 la proportion serait inversée. Nous allons au-delà* » explique le ministère de finances.

Ce sont donc 80 % des efforts de réduction du déficit qui passeront par la diminution des dépenses publiques. Un engagement sans précédent, une véritable rupture.

Parallèlement, le gouvernement prévoit une « *quasi-stabilisation* » des prélèvements obligatoires. En réalité, les entreprises bénéficieront d'une légère baisse quand les ménages, eux, devront subir, principalement, le rééchelonnement des taux de TVA.

Cette action vise à répondre à l'urgence, notamment en mobilisant toutes nos forces au service de l'emploi et de la justice sociale, et à préparer l'avenir, en définissant une stratégie d'investissement et en rétablissant la compétitivité de nos entreprises.

Le redressement des comptes publics s'inscrit dans ce cadre : il est indispensable pour restaurer nos marges de manœuvre.

Ce redressement a été initié dès l'été 2012; un cap et une stratégie ont été définis: le retour à l'équilibre des comptes publics en 2017, par un partage équilibré des efforts entre recettes et dépenses, en associant l'ensemble des collectivités publiques.

Le projet de loi de finances 2014 prévoit de diminuer de 840 millions d'euros la dotation aux communes et regroupements de communes et de 476 millions celle aux départements. Les budgets des régions seront grevés de 184 millions. Au total, le coup de ciseaux ampute le budget des collectivités de 1,5 milliard d'euros.

Pour supporter l'effort, les départements vont bénéficier d'un fonds de péréquation et pourront augmenter le taux des droits de mutations à titre onéreux. Les régions ont obtenu le transfert des frais de gestion de taxes locales, ainsi qu'une fraction supplémentaire de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques. Ainsi, les collectivités, comme lors des années passées, joueront, en 2012, le jeu de la relance à travers une approche très pragmatique et sans parti pris pour la construction de leur budget primitif.

B) Contexte local

Dans ce contexte, comment situer l'économie corse ?

Comme toutes les régions, la Corse subit de plein fouet la rigueur. Cependant, ses caractéristiques structurelles en font une économie moins sensible aux évolutions de l'activité enregistrées dans les autres régions françaises. Après avoir connu une année 2010 sans évolution de son PIB et une stagnation de l'emploi salarié, l'économie régionale présente une évolution avec trop de contrastes pour permettre d'en évaluer la santé et conclure à une reprise franche de l'activité. A l'image d'autres régions françaises, les termes « reprise modeste », « sortie de crise fragile » peuvent s'appliquer à la Corse.

Au 1^{er} trimestre 2013, les fondamentaux de l'économie insulaire restent moroses. Le taux de chômage atteint 10,2 %, le secteur de la construction manque toujours de visibilité et le marché immobilier reste attentiste. L'emploi salarié demeure atone alors que le chômage s'intensifie, notamment chez les jeunes et les seniors, à l'image de la situation de l'ensemble de la métropole. La création d'entreprises diminue du fait d'une désaffection du statut d'auto-entrepreneur. La fréquentation touristique stagne, impactée par une présence moindre de la clientèle française. De même, le trafic de marchandises, déjà en retrait, subit une baisse en ce début d'année.

Stagnation des créations d'emplois en Corse mais une situation toujours plus favorable que sur le continent

Au 1^{er} trimestre, l'emploi salarié marchand non agricole diminue légèrement au niveau régional par rapport au 4^e trimestre 2012, soit - 0,5 %, alors qu'il reste stable au niveau national. En rythme annuel toutefois, la situation est plus favorable que sur le continent : le nombre d'emplois régionaux est quasi-stable (+ 0,1 %) alors qu'à l'échelle de la métropole, il cède 0,7 %.

Le fléchissement trimestriel de l'emploi régional résulte principalement des secteurs de la construction (- 1,6 %) et du commerce (- 0,8 %), les autres secteurs (industrie et services marchands hors intérim) étant relativement stables sur la période.

Sur l'année, la baisse est un peu plus prononcée en Haute-Corse qu'en Corse-du-Sud (respectivement - 0,9 % et - 0,1 %). En Haute-Corse, les pertes d'emplois touchent tous les secteurs, surtout la construction (- 2,4 %), puis le commerce

(- 1,4 %) et, dans une moindre mesure, l'industrie et les services marchands. En Corse-du-Sud, l'emploi baisse aussi dans la construction (- 0,8 %) et le commerce (- 0,2 %), il augmente légèrement dans l'industrie et reste stable dans les services marchands.

Sur l'année écoulée, l'emploi a progressé de 1 % en Corse-du-Sud et cédé - 0,9 % en Haute-Corse.

Quant à l'intérim, classé dans les services marchands, il est généralement considéré comme marginal en Corse. On observe néanmoins un relatif « décollage » de ce secteur depuis 2008.

Cette atonie du marché de l'emploi favorise l'aggravation du chômage, notamment pour les catégories les plus fragiles : les primo-demandeurs d'emploi, presque toujours des jeunes, et également les seniors, toujours plus nombreux pour des raisons démographiques.

Le taux de chômage régional croît encore comme le taux national

En Corse, le taux de chômage à la fin du trimestre s'établit à 10,2 % de la population active en données corrigées des variations saisonnières, soit 0,3 point de plus qu'au trimestre précédent. Il est 0,2 point en dessous du niveau métropolitain mais la Corse fait partie des six régions métropolitaines où le chômage a le plus augmenté par rapport au trimestre dernier.

Le nombre de demandeurs d'emplois de catégories a crû de 11,9 % entre la fin du 1^{er} trimestre 2012 et la fin du 1^{er} trimestre 2013 (contre + 9,8 % au niveau national).

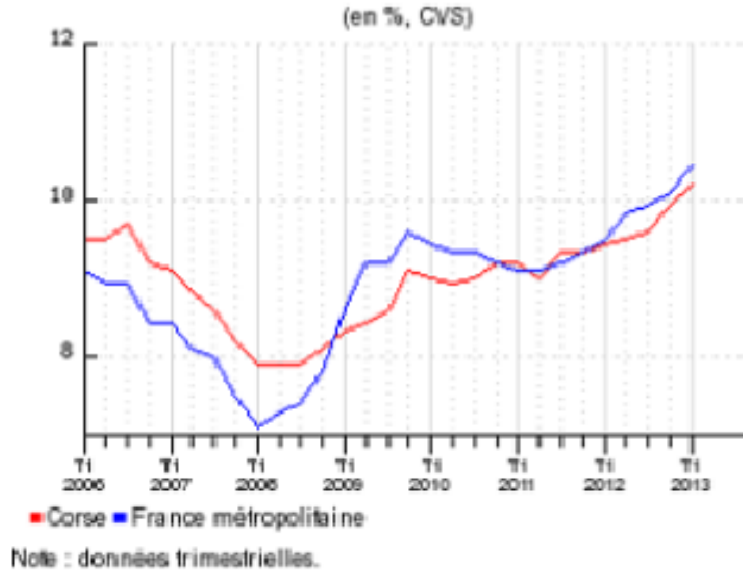
Cela correspond à 2 307 chômeurs supplémentaires, ce qui porte le nombre de chômeurs en Corse à près de 19 000 au 30 septembre 2013, avec notamment un nouveau bond de + 19,2 % (+ 543 chômeurs) pour les demandeurs d'emplois de plus de 50 ans et + 11,1 % chez les moins de 25 ans (soit + 404 chômeurs).

À l'échelon métropolitain, le taux de chômage est de 10,4 % avec une hausse trimestrielle également de 0,3 point. En un an, le taux de chômage s'est accru de 0,7 point au niveau national contre 0,8 point pour la Corse.

Les taux de chômage départementaux s'installent au-dessus de 10 %

En Haute-Corse, le taux de chômage du 1^{er} trimestre 2013 atteint 10,3 % et croît de 0,8 point en un an. En Corse-du-Sud, il est de 10,1 % et s'accroît également de 0,8 point. En évolution trimestrielle, le chômage augmente de 0,4 point en Haute-Corse et de 0,2 point en Corse-du-Sud, ces évolutions sont à rapprocher d'une dégradation de l'emploi plus marquée en Haute-Corse qu'en Corse-du-Sud.

Graphique - Taux de chômage



Source : Insee, taux de chômage au sens BIT et taux de chômage localisé

Les ventes de logements neufs encore en baisse et un niveau d'inventaires toujours très élevé

Au cours du 1^{er} trimestre 2013, 343 logements neufs ont été vendus en Corse, ce qui représente une baisse de 9 % par rapport au 1^{er} trimestre 2012 (- 2,6 % au niveau national). Les ventes cumulées sur les quatre derniers trimestres sont inférieures de 520 logements neufs à celles des quatre trimestres précédents, soit - 25,8 %. Cette forte baisse sur un an est portée à 95 % par les logements collectifs.

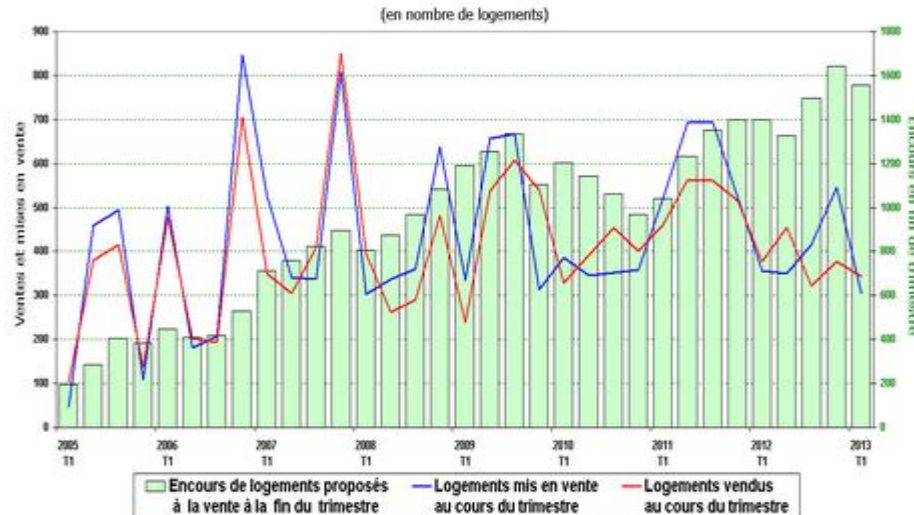
Durant le 1^{er} trimestre 2013, 306 logements ont été mis en vente, soit 14,0 % de moins qu'au 1^{er} trimestre 2012 (contre - 20,6 % au niveau national). Cette baisse annuelle résulte des mises en vente de logements neufs collectifs qui passent de 325 à 278 alors que les ventes de logements individuels restent quasi-stables avec une trentaine d'unités. L'encours de logements neufs proposés à la vente atteint un nouveau record, avec 1 368 logements invendus, soit une hausse annuelle de 11,4 %. Ceci traduit le maintien de la prudence des acheteurs, notamment de logements collectifs, malgré des conditions d'accès au crédit immobilier assouplies par rapport à l'an dernier.

En effet, une baisse des prix est amorcée dans le reste du pays ce qui peut inciter les futurs acheteurs à différer leur achat, d'autant que les prix des logements collectifs augmentent encore beaucoup ce trimestre sur l'île : le prix moyen au mètre carré à la réservation des logements collectifs progresse de 16,6 % sur un an alors qu'il diminue de 1,3 % en France métropolitaine.

En revanche, le prix de vente moyen des maisons individuelles continue fortement de baisser fortement ce trimestre par rapport au 1^{er} trimestre de 2012 (- 33,6 % en Corse contre - 7,3 % pour la France métropolitaine).

Par ailleurs, le secteur de la construction traverse une période de ralentissement de son activité.

Graphique - Commercialisation de logements neufs



Source : SoeS, ECLN

La fréquentation touristique stable

La conjoncture économique défavorable et la météo maussade ont inhibé la fréquentation touristique de ce premier trimestre, période qui est en outre traditionnellement marquée par une activité touristique réduite. En Corse, le nombre de nuitées dans l'hôtellerie est en recul de 2,8 % par rapport au premier trimestre 2012.

Cette diminution, déjà amorcée en 2012, est imputable à la clientèle française qui représente 90 % des touristes à cette époque de l'année. Les nuitées étrangères progressent mais sont insuffisantes pour contenir cette décreue de la fréquentation.

La baisse des nuitées françaises résulte de la diminution simultanée du nombre d'arrivées et de la durée moyenne des séjours. Inversement, les clients étrangers sont venus plus nombreux et sont restés plus longtemps sur leur lieu de vacances.

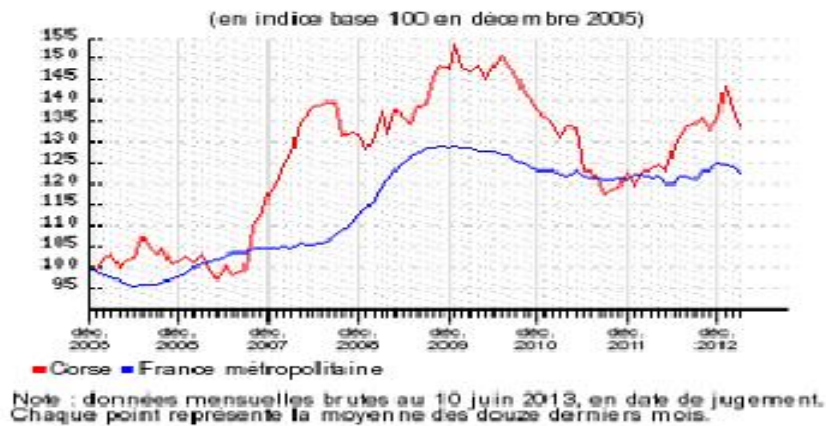
Comme l'an dernier, les anticipations concernant l'étalement de la saison touristique au-delà de l'été sont optimistes. Toutefois, le cœur de la saison semble avoir été positivement influencé par l'impact médiatique du « Tour de France » cycliste.

La création d'entreprises hors auto-entrepreneurs reste meilleure que sur le continent

En Corse, au 1^{er} trimestre 2013, le nombre d'entreprises créées hors auto-entrepreneurs atteint 483 unités contre 410 au 1^{er} trimestre 2012. Cette hausse (+ 17,8 %) est nettement supérieure à l'évolution nationale (+ 6,0 %). Sur les quatre derniers trimestres, le cumul des créations d'entreprises (hors auto-entrepreneurs) est quasi-stable, alors que dans le reste du pays le repli est de 3,3 %. En revanche, l'évolution annuelle des créations y compris auto-entrepreneurs est plus défavorable en Corse (- 7,5 %) que sur le continent (- 4,2 %).

Au niveau des défaillances d'entreprises, avec 85 défaillances au 1^{er} trimestre 2013, celles-ci évoluent de - 5,6 % en glissement annuel, une variation très voisine des - 5,4 % en France métropolitaine.

Graphique - Défaillances d'entreprises



Source : Insee, REE (Répertoire des Entreprises et des Établissements - Sirene)

Transports : La hausse du trafic aérien et la baisse du fret se poursuivent

L'activité dans les transports de passagers augmente de 2,5 % entre août 2012 et août 2013 et reste tout à fait conforme aux anticipations pour un début d'année. Le nombre de passagers progresse fortement dans l'aérien (+ 8,7 %) et notamment avec l'étranger (+ 22 %) alors que dans le maritime des tensions persistent (- 1,7 %).

En revanche, dans le transport de fret, le trafic total en tonnes continue de diminuer avec - 3 % entre août 2012 et août 2013. Cette forte baisse est de nouveau causée par un recul des entrées de marchandises tant en provenance du continent français que du continent italien signe que la diminution de la demande intérieure des ménages et des entreprises déjà observée en 2012 se poursuit en 2013.

II. Le financement des politiques en 2014

Le budget de la CTC pour 2014 sera d'abord le respect des engagements. Ce sera un budget porteur, non un budget de rigueur.

Partout où des économies seront possibles, elles seront réalisées. Des coupes sombres, non ; des ajustements, oui. Nous donnerons la priorité à l'exercice de nos compétences, à tout ce qui concerne le développement, à l'activité, à l'emploi et aux évolutions de la société.

A) Estimation de recettes totales en baisse

Le projet de loi de finance 2014 proposant une baisse de l'enveloppe dite « normée » des concours aux collectivités locales et une modification profonde du financement des politiques de formations et d'apprentissage, l'estimation des recettes suit donc un principe de prudence pour la section de fonctionnement.

Pour la section d'investissement, il s'agit d'estimer les recettes sectorielles en fonction de la capacité d'investissement réelle de la collectivité.

Concours de l'Etat s'inscrivant dans une baisse durable

Cette baisse portera principalement sur la Dotation Globale de Fonctionnement forfaitaire. La Dotation de péréquation augmentera pour certaines collectivités pour réduire les inégalités.

Pour les régions, la réduction de l'enveloppe normée d'un montant de 184 M€ portera sur le DGF forfaitaire, et pour le solde sur les compensations d'exonération de fiscalité locale ou, à défaut, sur les avances de fiscalité. Cette estimation prudentielle des recettes se traduit donc pour la CTC par :

- Une dotation globale de décentralisation s'établissant à 276,8 M€, dont 187 M€ pour la dotation de continuité territoriale de Corse : stabilité en valeur par rapport à 2012 et 2013,
- Une dotation globale de fonctionnement baissant de 4 M€ et s'établissant à 29,798 M€ contre 33,798 M€ en 2012 et 2013 : cette prévision pourra être affinée avant le vote du Budget Primitif pour 2014.

Produits de Fiscalité directe et compensations liées à la réforme de la Taxe professionnelle stables

La prévision est identique au montant perçu en 2013 en l'absence de nouvelle notification de la DGFIP depuis mars 2013 : il s'agit d'une hypothèse basse puisque les dernières données semblent indiquer une augmentation des bases de la CVAE (Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises).

Produits de Fiscalité indirecte en baisse de 1,58 % par rapport au BP 2013

La Collectivité n'entend pas augmenter les taux de fiscalité indirecte afin de ne pas pénaliser la consommation des ménages et la croissance. Les indicateurs économiques pour 2014 ne laissent pas présager une croissance dynamique de ces ressources à l'exception de la taxe sur les tabacs. La prévision pour cette taxe s'établit à 62 M€. Cette augmentation est due à la hausse des prix réglementée par l'Etat ainsi qu'à celle de la fiscalité applicable (Cf. régime dérogatoire).

La prévision de la taxe sur les cartes grises est en baisse de plus de 6 % par rapport à celle du BP 2013.

Le mécanisme de modulation de la TIPCE ne sera pas une nouvelle fois actionné en raison du prix déjà élevé du carburant en Corse. La consommation de carburant au premier semestre 2013 ne permet pas de réaliser une prévision en augmentation par rapport au BP 2013.

Le montant prévisionnel de la taxe sur les transports doit être envisagé avec prudence. La prévision est revue à la baisse par rapport au BP 2013, soit une baisse de 2 M€.

Le fonds de compensation de la taxe sur la Valeur Ajoutée en baisse de plus 20 % par rapport au BP 2013

Le FCTVA s'établira à environ 11 M€ compte tenu des estimations de dépenses éligibles réalisées en 2013, estimations qui s'élèveraient à 75 M€. La prévision est donc en baisse par rapport à celle prévue en 2013 (14 M€).

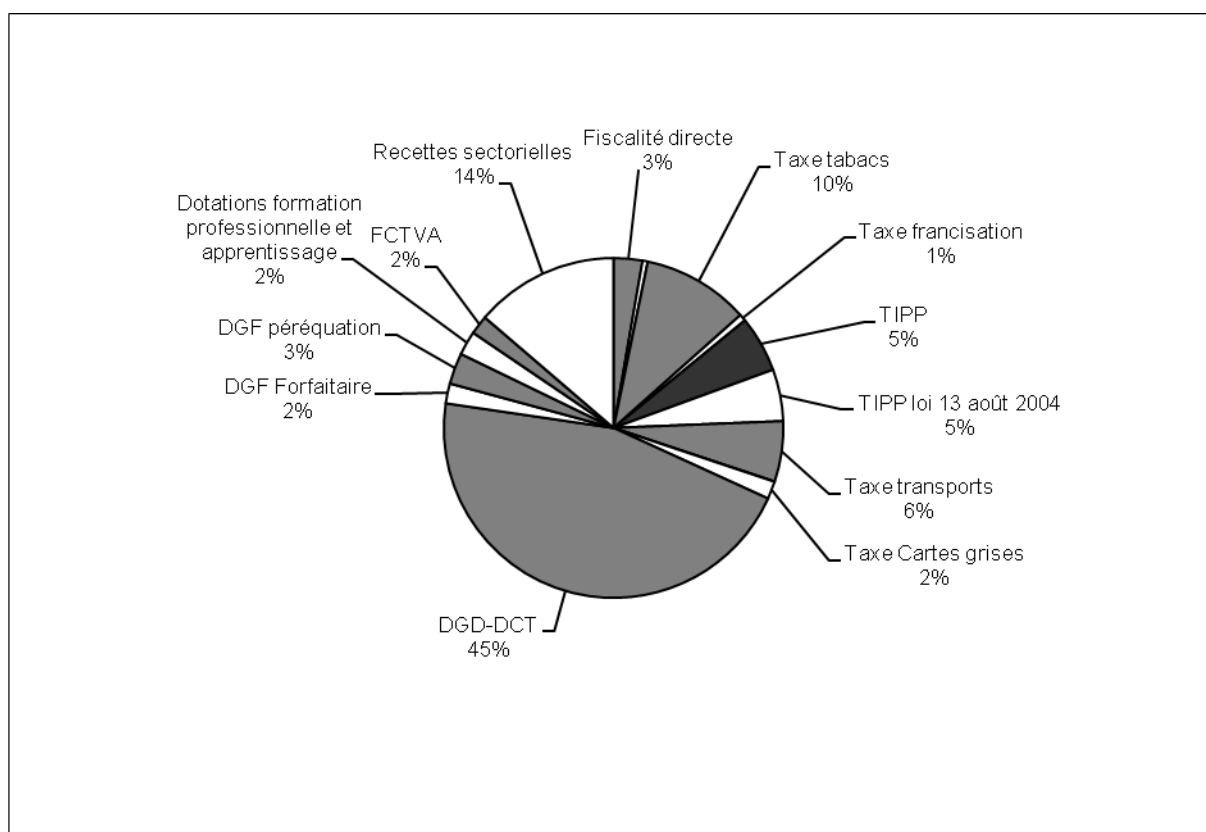
Le Gouvernement souhaite d'une part faire évoluer les primes liées à l'apprentissage pour être au plus près des besoins du marché du travail et pour accroître ainsi le nombre d'apprentis. Il supprime donc les indemnités compensatrices forfaitaires (ICF) et crée une prime spécifique à l'apprentissage.

Le projet de loi de finance 2014 substitue d'autre part à la Dotation générale de décentralisation liée à la formation professionnelle des « nouvelles ressources dynamiques » à hauteur des deux tiers (frais de gestion de la TH, de la CVAE et de la Cotisation Foncière des Entreprises), et par une fraction supplémentaire de TIPCE pour le tiers restant. La DGD compensait les compétences transférées aux régions et est donc constitutionnellement garantie. Les montants perçus en 2013 par les régions seront donc reconduits en 2014.

Structure des recettes

La répartition des recettes est sensiblement identique à celle de 2012 et de 2013. La part des recettes fiscales indirectes représenterait ainsi près de 28 % contre 27 % en 2013, alors que la part des dotations s'élèverait à 51 % contre 52,6 % en 2013. Le total des recettes hors recettes sectorielles, emprunt, CLTR et amortissements sera en baisse avec - 1,24 % par rapport au BP 2013.

Les recettes sectorielles seront présentées en baisse de plus de 26 % par rapport au BP 2013. Cette diminution concerne essentiellement les recettes sectorielles de la section d'investissement. Il ne s'agit en aucune façon de se priver de financements externes. La recherche des financements (PEI, Contrat de projet, Fonds Européen) sera favorisée activement pour les opérations d'investissement. La gestion de la subvention globale sera centralisée par la CTC pour donner une priorité aux dossiers structurants consommateurs de crédits. Il s'agit en fait d'adapter les recettes sectorielles à la capacité réelle d'investissement de la collectivité et à ses objectifs de réalisation.



(Répartition estimées des recettes pour le BP 2014)

La prévision totale de recettes hors emprunt, CLTR et amortissements devrait s'établir au budget primitif comme indiqué ci-dessous :

Type de recette	BP 2013	BP + BS 2013	BP 2014	Evolution BP 2014 / BP 2013	Evolution BP 2014 / BP + BS 2013
Fiscalité directe	14 558 055,00	16 622 521,00	16 622 521,00	14,18 %	0,00 %
Compensations TP	3 042 493,00	3 034 799,00	3 034 799,00	- 0,25 %	0,00 %
	17 600 548,00	19 657 320,00	19 657 320,00	11,69 %	0,00 %
Taxe sur les tabacs	60 000 000,00	61 200 000,00	62 000 000,00	3,33 %	1,31 %
Taxe francisation des navires	3 750 000,00	4 150 000,00	4 000 000,00	6,67 %	- 3,61 %
TIPCE loi 2002	35 000 000,00	32 678 182,36	32 500 000,00	- 7,14 %	- 0,55 %
TIPCE loi Du 13 août 2004	29 500 000,00	30 000 000,00	30 000 000,00	1,69 %	0,00 %
Taxe sur les transports	37 000 000,00	37 000 000,00	35 000 000,00	- 5,41 %	- 5,41 %
Taxe sur les permis de conduire	450 000,00	450 000,00	150 000,00	- 66,67 %	- 66,67 %
Taxe sur les cartes grises	11 000 000,00	11 000 000,00	10 250 000,00	- 6,82 %	- 6,82 %
	176 700 000,00	176 478 182,36	173 900 000,00	- 1,58 %	- 1,46 %

DGD	276 842 618,00	276 842 618,00	276 842 618,00	0,00 %	0,00 %
DGF Forfaitaire	11 527 143,00	11 527 143,00	7 527 143,00	- 34,70 %	- 34,70 %
DGF Péréquation	22 271 962,00	22 271 962,00	22 271 962,00	0,00 %	0,00 %
Dotations formation professionnelle et apprentissage (FPCA, CDA, FNDMA)*	12 806 076,00	13 959 634,00	13 959 634,00	9,01 %	0,00 %
	323 447 799,00	324 601 357,00	320 601 357,00	- 0,88 %	- 1,25 %
FCTVA	14 000 000,00	14 600 000,00	11 000 000,00	- 21,43 %	- 24,66 %
TOTAL RECETTES (hors recettes sectorielles, amortissement, emprunt et CLTR) (1)	531 748 347,00	535 336 859,36	525 158 677,00	- 1,24 %	- 1,90 %
Recettes sectorielles (2)*	107 981 610,00	101 435 798,68	79 040 366,00	- 26,80 %	- 22,07 %
TOTAL RECETTES (1) + (2)	639 729 957,00	636 772 658,04	604 199 043,00	- 5,55 %	- 5,12 %

* *Hors recettes liées à la formation professionnelle et à l'apprentissage*

Ces données doivent être examinées avec attention.

B) Réduction nécessaire des dépenses publiques

La CTC doit faire face à des dépenses incompressibles comme les dépenses de personnel et le remboursement de sa dette notamment :

Dépenses de personnel

L'objectif est de limiter l'augmentation de la masse salariale à 3 %. Cette hausse est due pour partie à l'effet mécanique des avancements d'échelon et de grade des agents (2 % par an) ainsi qu'à la politique de recrutement et à la politique sociale de la collectivité. Il est à noter que la valeur du point est gelée à 4,6303 € depuis juillet 2010. La masse salariale globale serait portée à 61,3 M€ par cette augmentation en comprenant la rémunération des personnels, la politique de formation des agents, la politique de prévention (ex : médecine du travail) et l'action sociale (Cf. secours, médaille du travail). En 2014, la masse salariale représenterait alors environ 29 % des dépenses réelles de fonctionnement hors DCT.

Dette

L'encours de la dette s'établirait à 282,5 M€ au 1^{er} janvier 2014 hors CLTR (crédit long terme renouvelable, 36,7 M€) avec l'hypothèse d'une souscription en 2014 d'un nouvel emprunt de 25 M€. L'encours total de la dette avec le CLTR s'établirait à 319,2 M€. Les frais financiers à la dette sont évalués à près de 16 M€ en raison notamment de l'emprunt structuré EUR/CHF. Le remboursement du capital en 2014 sera de 5,7 M€ pour ramener l'encours à 313,5 M€ au 31 décembre 2014.

Autres dépenses « quasiment » incompressibles

La DCT versée à l'Office des transports de Corse s'établit à 186,9 M€, et la DSP ferroviaire à près de 24 M€. Les dotations de fonctionnement aux agences et offices de la collectivité s'élèvent à un montant d'environ 40 M€.

Le montant total de ces dépenses s'établit donc à 330 M€ en section de fonctionnement, il s'agit d'une donnée essentielle pour comprendre la complexité de l'élaboration du budget de notre collectivité.

En effet, la CTC se doit de demeurer le premier donneur d'ordre de l'île pour soutenir la croissance et son développement économique et social. **L'objectif poursuivi est un volume de dépenses réelles d'investissement de 205 M€ avec un montant minimum de 107 M€ de dépenses d'investissement directes sous maîtrise d'ouvrage.** La Corse conserverait ainsi une structure de ses investissements exceptionnelle par rapport aux autres régions. La part des dépenses sous maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des régions s'établit en effet à un tiers des dépenses totales.

Cet objectif ambitieux dans un contexte de recettes en diminution induit trois conséquences :

- La réduction des aides aux tiers en matière d'investissement, y compris les subventions aux agences et offices ;
- La nécessité d'inscrire un emprunt d'équilibre de 25 M€ pour financer les programmes d'investissement pluriannuels définis dans les domaines ferroviaire, des ports et des constructions universitaires. Cette recette s'inscrit dans l'enveloppe de l'emprunt disponible souscrit avec la Caisse des Dépôts et Consignations à des conditions particulièrement avantageuses (Cf. livret A + 100 pdb) ;
- La nécessité de dégager un niveau d'autofinancement de 105 M€.

Le BP 2014 devra donc être construit avec le souci de maintenir un niveau d'autofinancement à hauteur de 105 M€, ce qui sous-entend un virement de section d'environ 95 M€.

Les recettes réelles estimées de la section de fonctionnement s'établissent à environ à 523 M€. La nécessité de dégager un autofinancement de 105 M€ porte le montant des dépenses de fonctionnement réelles ventilées à 401 M€, dont 313 M€ sont constituées de dépenses dites incompressibles. Le montant des dépenses doit donc s'établir en baisse avec - 2 % par rapport au BP 2013.

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Dépenses Réelles	417	523	248	142
<i>Ventilées</i>	<i>401</i>	<i>23</i>	<i>205</i>	<i>70</i>
<i>Non ventilées</i>	<i>16</i>	<i>500</i>	<i>43</i>	<i>72</i>
Dépenses d'ordre	172	66	66	172
TOTAL	589	589	314	314

En Millions d'euros

Il ne reste dès lors qu'environ 87 M€ de dépenses de fonctionnement pouvant être ventilées. Il y aura donc nécessairement une baisse des aides aux tiers en section de fonctionnement lors de l'exercice 2014 pour tenir les objectifs, sauf à augmenter l'emprunt.

La réduction des ratios AP/CP et AE/CP qui seront constatés au 31 décembre 2013 sera également une priorité pour 2014. Les montants des autorisations d'engagement et de programme votées en 2014 devront être inférieurs à ceux de l'exercice précédent.

En conclusion, ces données chiffrées doivent permettre d'éclairer notre débat sur les orientations budgétaires et d'appréhender la complexité de l'élaboration du budget de notre collectivité. Le budget est par définition la traduction de choix politiques effectué dans un contexte contraint.

III. Les grandes orientations par domaine d'intervention en 2014

A) Dynamiser le développement économique et l'emploi

- Action économique

L'exercice 2014 constitue une année particulière pour le secteur de l'action économique car l'ensemble des dispositifs prévus par la feuille de route de l'action économique sont désormais opérationnels et pour la quasi-majorité d'entre eux en rythme de croisière. Le secteur du développement économique sera caractérisé par :

- le renforcement de l'accompagnement des entreprises innovantes, grâce à l'évolution des modalités de portage de l'incubateur technologique régional « INIZIA », qui permettra un rapide développement sur les principaux sites de l'île,
- la réorientation des moyens d'intervention des outils de la plateforme Corse Financement, du fait de l'intervention de la Banque Publique d'Investissement,
- la poursuite de la mise en œuvre de programmes, tels que le soutien à l'entrepreneuriat via Cors'Entreprendre, le programme Preza, par le lancement d'études de faisabilité, et l'aide aux premières réalisations, le programme Cors'Export, les programmes dédiés à l'aide à la création d'emplois,
- la montée en puissance des actions et moyens d'accompagnement mis en œuvre dans le cadre du plan régional en faveur de la reprise et la transmission d'entreprises,
- le renforcement des moyens d'analyses et d'études réalisées par l'Observatoire Economique Régional, afin d'étendre son champ d'intervention,

- l'accompagnement de filières, territoires et secteurs en recherche d'optimisation par le moyen des actions collectives,
- le renforcement des moyens d'accompagnement des projets relevant de l'Economie Sociale et Solidaire,
- le soutien aux actions des pôles d'excellence et de compétitivité comme Capenergies, Cap'Nautic, Cors'éco-Solidaire.

- **Tourisme**

En 2014, l'Agence va poursuivre sa stratégie autour de 4 axes :

- Structurer l'ensemble de l'offre. Le nouveau règlement des aides a mis l'accent notamment sur le tourisme rural à travers l'hôtellerie traditionnelle, les hébergements de caractère, les activités de loisirs et de pleine nature. Au début 2014, l'ensemble des 9 territoires de Corse auront contractualisés un contrat de pôle touristique,
- Poursuivre nos efforts marketing. Le positionnement de la destination est centré sur un message fort « plus qu'un voyage, la Corse est une expérience à vivre, une rencontre ». Ce message est porté et recentré sur cinq marchés prioritaires et deux marchés affinitaires,
- Rendre accessible le produit. La stratégie de l'agence repose sur la création d'un écosystème Web performant connecté au système d'information touristique régional et doté d'une solution de réservation et d'un plan e-marketing fidèle au positionnement et au plan d'action définis par l'agence,
- Développer l'accès à la destination. L'accessibilité de la Corse est une priorité. Le travail engagé avec les Chambres de commerce et les transporteurs sera amplifié au départ des principaux bassins touristiques nationaux et européens.

- **Enseignement supérieur**

Dans le domaine de la recherche et du développement, du transfert et la diffusion des savoirs, la CTC doit pouvoir répondre aux objectifs de la Stratégie Europe 2020 (Emploi, Innovation, Changement Climatique, Éducation et Pauvreté) visant à promouvoir une croissance intelligente durable et inclusive. Sur la base de crédits européens, le soutien aux projets de recherche financés depuis 2011, mais aussi de nouveaux projets plus articulés vers les préoccupations des acteurs socio-économiques sera maintenu.

Deux nouveaux chantiers se dérouleront en 2014, l'élaboration d'un Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI), en application notamment de la loi ESR de juillet 2013, et le réajustement des mesures du Schéma d'Aide à la Vie Étudiante. On notera également en 2014 le transfert aux régions des crédits alloués par l'État à la culture scientifique, technique et industrielle (CSTI).

- **Agriculture et développement rural**

L'année 2014 sera un exercice particulier pour l'office dans le cadre de la mise en œuvre des aides relatives au deuxième pilier de la Politique Agricole Commune (PAC) et de sa politique de développement. Année de transition en raison du retard pris au niveau européen dans la promulgation des règlements, il s'agira néanmoins

de trouver les voies et moyens de poursuivre les actions en cours et notamment dans les domaines suivants :

- L'animation foncière individuelle et collective avec la poursuite de la montée en puissance des Associations Foncières, l'accompagnement individuel dans le cadre Schéma d'Accompagnement Pastoral, les premières actions du fonds foncier SAFER/AAUC/ODARC en faveur de l'installation des jeunes agriculteurs,
- La poursuite (2ème année) des dispositifs d'ingénierie financière à destination des jeunes agriculteurs mais également la recherche de partenaires et de solutions réglementaires pour étendre ces schémas au plus grand nombre dans le cadre de la prochaine programmation,
- Les aides de masse compensatrices des handicaps naturels,
- La poursuite ou la mise en œuvre de projets de coopération européenne.

Enfin, la validation par la Commission Européenne du plan d'action « Cynips » proposée par l'ODARC est attendue d'ici à la fin de l'année 2013. Ce plan pourra ainsi débuter en 2014 et participer à la sauvegarde de la filière castanéicole.

B) Promouvoir le développement durable

Environnement

L'inscription de l'OEC dans les dynamiques de coopération internationale s'est confirmée au travers de programmes ambitieux permettant d'asseoir des échanges durables avec de nombreux partenaires. Le GECT-PMIBB fait partie des réalisations les plus significatives. Sa création imposera en 2014 de mobiliser les moyens humains et financiers de nature à asseoir son fonctionnement. L'installation à Bonifacio (site Montlaur) du Parc Marin constituera une vitrine pour l'OEC, ces travaux doivent débuter dès 2014.

Par ailleurs, le partenariat relancé avec le PNRC mobilisera les services, au-delà de la convention générale, afin d'atteindre des objectifs ambitieux (réalisation de la charte, extension de la réserve de Scandola, site UNESCO). De la même façon, le soutien aux gestionnaires d'espaces et notamment le conseil général de Haute-Corse dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectif devra être confirmé.

Concernant la prévention des pollutions et des risques, en particulier sur le volet « déchets » la révision du niveau d'intervention de l'OEC sera fonction des arbitrages relatifs au PEI. L'ADEME demandant à ce que le niveau d'implication de l'OEC reste constant en prorogeant la convention PROCEDD en 2014.

La mise en œuvre de la compétence en matière de pêche transférée en 2007 à l'OEC a permis d'asseoir un réel partenariat avec les secteurs économiques de la pêche et de l'aquaculture. La nouvelle programmation considère un périmètre plus vaste pour s'intéresser à l'ensemble des affaires maritimes. Il est impératif pour la CTC via l'OEC de pouvoir afficher dès 2014 un niveau d'investissement suffisant pour négocier l'implication de l'Etat et la construction des maquettes de programmation. Ce périmètre élargi s'étant à la mise en place de l'ASR et au développement du réseau Natura 2000 en mer.

A l'instar du volet marin, la valorisation des espaces agro-sylvo-pastoraux et la préservation des écosystèmes terrestres nécessiteront l'engagement des services et

la mobilisation de moyens tant sur le FEDER que sur le FEADER. Cet engagement concerne notamment la protection incendie, les mesures agro-environnementales, le déploiement du réseau Natura 2000, le soutien aux actions de préservation des espaces au travers d'outils de gestion et d'études.

Enfin, le Conservatoire Botanique National de Corse poursuivra les actions inscrites habituellement 2014 étant l'année de renouvellement de son agrément.

- ***Equipements hydrauliques***

Sous maîtrise d'ouvrage de la CTC, il est prévu de poursuivre les extensions structurantes (CUTTOLI-CORTICCHIATO, CAURIA, NEBBIU, SARROLA-CARCOPINO) et les travaux de sécurisation par l'amélioration des transferts en PLAINE ORIENTALE avec la refonte des refoulements de la station de pompage de CASAMOZZA et la première tranche de la liaison TEPPE ROSSE - BRAVONE, de débiter la réalisation de la réhabilitation et de l'optimisation énergétique de la station de pompage d'ALZITONE et de la mise en conformité de la prise sur le GOLO à PRUNELLI-DI-CASACCONI.

Sous maîtrise d'ouvrage de l'OEHC, les opérations de densification des réseaux, de remise à niveau de la concession, les études de danger sur les barrages et les travaux de réhabilitation de l'étanchéité de la galerie rive gauche de l'ALESANI et de sécurisation de la prise seront poursuivis.

Dans le domaine de l'eau potable, la réalisation du sur-presseur de MONCALE et de la station de traitement de BONIFATO, le lancement de la mise aux normes de la station de traitement de CALVI, la réhabilitation de l'étanchéité du réservoir de SALVI et les études préalables à la mise aux normes de la station de traitement de SARTENE sont prévus.

Concernant l'organisation de l'office, l'accent sera mis sur l'accélération des démarches de régularisation des emprises foncières de la concession pour laquelle une ligne budgétaire spécifique est en place, la sécurisation et la formalisation des procédures, en matière de gestion des marchés publics d'une part, par la création d'une cellule dédiée, ainsi que dans le domaine de la qualité d'autre part, pour améliorer le service rendu par l'office et accroître sa compétitivité dans le cadre des mises en concurrence auxquelles il est appelé à participer (DSP, maîtrise d'œuvre etc.).

L'optimisation des rendements de réseaux et l'amélioration des procédures informatiques liées à la gestion commerciale et à la facturation seront également privilégiées.

Assises de l'eau

L'OEHC a organisé, en 2003, des Etats Généraux de l'eau, qui ont débouché sur des orientations pour une politique de l'eau, adoptées à l'unanimité par l'Assemblée de Corse en 2005. Dix ans plus tard, il paraît nécessaire d'établir un nouvel état des lieux pour redéfinir des orientations de la politique de l'eau en Corse. La perspective doit être élargie aux autres îles de la méditerranée, notamment la Sardaigne.

- ***Développement durable***

Développement Technologique

Le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique approuvé en 2012 a permis de définir la stratégie d'équipement en haut et très haut débit de l'île pour les 20 ans à venir. La mise en œuvre de sa première phase sous maîtrise d'ouvrage de notre collectivité amorcée l'an dernier se concrétisera en 2014 avec la réalisation des premières opérations techniques de montée en débit efficace (DSL amélioré et raccordement optique des répartiteurs), ainsi que le déploiement du très haut débit sur des territoires caractéristiques.

Agriculture, Pêche et Forêts

Aujourd'hui, notre collectivité souhaite s'impliquer fortement pour l'avenir de la filière notamment en maîtrisant mieux l'aspect commercial de la vente de ses bois. Les ventes de bois ont en effet chuté ces dernières années et dans un contexte de contraintes budgétaires sévère, nous devons assurer notre rôle prépondérant dans la fourniture de bois aux industriels insulaires, afin de garantir le développement de la filière bois corse, dont le potentiel d'activités économiques en montagne et de création d'emplois est évident et doit être valorisé.

Le programme de travaux proposé en 2014 comportera donc bien sûr la réalisation d'opérations DFCI mais sera élaboré en vue d'une meilleure desserte des massifs exploitables.

L'étude sur la valorisation des maisons forestières sera lancée afin de nous permettre de planifier nos interventions sur notre patrimoine bâti forestier.

Eau et Assainissement

L'alimentation en eau potable et l'assainissement reste un domaine prioritaire du rattrapage structurel de l'île.

Les accords de partenariats avec les Départements et l'Agence de l'Eau relatifs au 10^{ème} programme d'intervention 2013/2018 seront signés avant la fin de l'année 2013 et devront permettre, en cohérence avec les objectifs de la 3^{ème} convention du PEI, de combler le retard constaté essentiellement dans le rural. Les communes rurales sont en effet confrontées à une mise en conformité obligatoire de leurs ouvrages.

Cette mise à niveau des infrastructures, avec le choix de filières et d'ouvrages adaptés aux conditions socio-économiques actuelles des communes concernées, constitue toujours un effort indispensable et une priorité de la politique de développement de l'île.

Cadre de Vie et Energie

Les premières mesures de sensibilisation des agents (économies d'énergie, covoiturage...) de l'Agenda 21 interne à la Collectivité se concrétiseront cette année.

Dans le cadre de l'élaboration du rapport de développement durable de la CTC, la démarche transversale lancée depuis deux ans sera renforcée et devrait permettre de définir les indicateurs pertinents d'évaluation à mettre en place et à suivre.

C) Favoriser la cohésion sociale et territoriale

- Europe

L'année 2014 est une année de clôture des programmes européens 2007-2013 et correspond également à une phase de préparation de la future programmation pour la période 2014-2020. Le nouveau programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020 devrait être approuvé par la Commission Européenne dès le 2^{ème} semestre 2014.

L'exercice 2014 sera une année charnière puisque la CTC mettra en œuvre l'autorité de gestion du FEDER et du programme FSE. Pour mener à bien cette mission, un accroissement des crédits d'assistance technique sera indispensable.

S'agissant du Programme Opérationnel Italie-France Maritime 2007-2013, il conviendra d'accélérer la mise en œuvre opérationnelle des projets pour lesquels la CTC est chef de file.

Ainsi, pour les deux projets stratégiques portés par la CTC que sont « ACCESSIT » et « PORTI », une partie du FEDER devra être versée aux différents partenaires du projet en raison du volume de dépenses à réaliser avant la fin 2014.

Une réflexion sera également engagée sur l'accélération du système de versement des aides avec la possibilité pour la CTC de couvrir les 25 % des contreparties régionales demandées dans le cadre du programme de coopération. Cette proposition fera l'objet d'un rapport à l'Assemblée de Corse.

Il est prévu au titre de 2014 de favoriser le soutien à la mobilité des jeunes en participant notamment au programme Eurodyssée qui est un programme d'échanges destiné aux jeunes de 18 à 30 ans à la recherche d'un emploi.

Enfin, la CTC sera reconduite pour la période 2014-2020, dans sa mission d'autorité de gestion du futur programme de développement rural de la Corse et devra disposer des crédits d'assistance technique nécessaires pour assumer la préparation et le pilotage du futur programme.

- Formation professionnelle et apprentissage

Dans l'exercice de ses compétences, la CTC doit mettre en place les conditions d'un développement cohérent de l'ensemble des dispositifs de formation favorisant la qualification et l'insertion de l'ensemble des publics. Son action tient compte des orientations définies par le Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation Professionnelle (CPRDFP) et le Contrat d'Objectifs et de Moyens (COM) apprentissage, signé en 2011 avec l'État. Ainsi la CTC définit la carte des formations et participe au fonctionnement et à l'équipement des CFA et de l'AFPA. En complément elle propose, à travers une commande publique, un programme de formations destiné aux demandeurs d'emploi, mais aussi une aide aux branches professionnelles, à l'insertion des jeunes et un soutien aux outils d'aide à la décision.

Dans le domaine des formations sanitaires, la CTC prend en charge le fonctionnement des instituts et la formation des élèves.

- ***Education, Sports et Jeunesse***

Dans le domaine des sports, il s'agit de contribuer au financement des équipements structurants, au fonctionnement des clubs et associations et au soutien des manifestations sportives. Pour la jeunesse, l'objectif est d'initier et de soutenir les actions productives telles l'information jeunesse, les postes d'animation socioéducative, les échanges internationaux ou la lutte contre les ruptures. Le soutien au fonctionnement du CSJC (ex. CREPS) sera pérennisé.

Dans le domaine de l'enseignement secondaire, il s'agit d'assurer la dotation annuelle de fonctionnement des EPLE, mais aussi les équipements pédagogiques, les actions éducatives et culturelles, les séjours linguistiques, l'achat des manuels scolaires et les équipements pédagogiques des élèves des lycées professionnels.

- ***Développement local***

2014 est la dernière année de l'actuelle dotation. Ce dispositif accompagne les collectivités et leurs groupements dans la réalisation des investissements relatifs à la voirie, aux acquisitions foncières, immobilières et mobilières, aux constructions et rénovations de bâtiments publics,

La CTC contribue ainsi par ce type d'action à l'amélioration du niveau des équipements de base, particulièrement utiles à la population résidente et touristique et au maintien de l'activité économique. Cet effort particulièrement important est complété hors dotation par des aides spécifiques à la modernisation des groupes scolaires, aux communes victimes d'intempéries ainsi qu'aux opérations inscrites dans les conventions ANRU passées avec Ajaccio et Bastia.

Depuis 2011, ce dispositif est accompagné par un fonds de développement dont le montant représente 25 % de celui de la dotation. Il est principalement destiné à aider des communes et leurs groupements dont l'essor démographique fait apparaître de nouveaux besoins tant en matière d'équipements que d'aménagements urbains (crèches, nouvelle voirie liée à l'extension de l'urbanisation, cimetières,...). Il peut également être mobilisé pour des opérations structurantes justifiant une intervention importante de la CTC. Les communes et groupements devront pour bénéficier de l'intervention du fonds, parvenir préalablement à une consommation significative de leur dotation quinquennale.

En ce qui concerne les aides aux associations, dont la CTC est le principal financeur public, un soutien peut être apporté à des projets d'intérêt général, non éligibles à d'autres régimes d'aide de la CTC et de ses offices et agences. Les crédits d'Etat transférés (FNADT Montagne) continueront d'être mobilisés en faveur de l'organisation des foires rurales.

Compte tenu de la situation économique générale et des contraintes budgétaires, la CTC doit donc poursuivre la rationalisation de son soutien aux tiers en prenant mieux en compte la dimension territoriale et le niveau intercommunal.

- **Développement social**

Dans le domaine de la santé, l'objectif est d'améliorer l'accès aux soins de la population régionale et de promouvoir une prise en charge globale et territorialisée en soutenant plusieurs mesures parmi lesquelles : le financement de projets d'équipements et d'opérations structurantes, la création de maisons de santé pluridisciplinaires, l'autonomie des personnes âgées ainsi que le financement de modes de prise en charge adaptés en matière de handicap. L'adoption, en juillet 2013, du dispositif régional dédié à l'accompagnement des familles d'enfants corses hospitalisés sur le continent complète les mesures du volet santé du règlement des aides.

Dans le domaine social, les interventions de la CTC sont guidées par les réponses à apporter, non seulement en matière de grande précarité, mais également en termes de prévention et de détection de situations de fragilité sociale, par exemple : l'accueil de jour et l'hébergement de populations fragilisées, les projets multipartenaires et innovants en matière d'aide alimentaire et le soutien à des projets de prévention et de lutte contre la grande précarité.

Dans le secteur habitat-logement, il s'agit, conformément au règlement des aides au logement, de favoriser l'accroissement et la diversification de l'offre de logement dans trois domaines (social, communal et privé), mais aussi de contribuer au développement de la primo accession à la propriété des jeunes ménages, sans bien évidemment exclure les autres catégories de structures familiales.

- **Patrimoine et Culture**

Dans le domaine de la Culture, plusieurs projets seront étudiés en 2014 comme :

- La Scène nationale de Corse : doit permettre à la CTC d'accompagner le développement d'une production artistique insulaire aux moyens renouvelés, d'offrir aux populations urbaines et rurales une programmation élargie, diversifiée, pluridisciplinaire, jouant sur des artistes reconnus autant que sur des talents émergents. En mutualisant de nombreuses dépenses (de production, d'approche, de communication, d'administration), la Scène nationale multipolaire apporte qualité et ambition à des coûts raisonnés,

- Schéma des enseignements artistiques dans le cadre d'un réseau d'écoles associatives et d'établissements publics : Ce schéma ambitionne de répondre à un besoin fondamental de la population : celui de la formation artistique auprès des plus jeunes, notamment pour les enfants en école primaire, âge dont on connaît l'importance pour l'acquisition des fondamentaux propres à garantir leur épanouissement et une certaine égalité des chances. La mise en œuvre de ce schéma est organisée en deux chantiers parallèles : le premier, consacré au développement du principal établissement public d'enseignement artistique de l'île, à savoir, le Conservatoire de Corse Henri Tomasi, le deuxième dédié à la constitution et à la mise à niveau d'un réseau d'écoles de musique associatives sur le territoire.

Le premier chantier est déjà bien avancé, une charte commune a été rédigée. Le second nécessite que soit mis au point un cadre conventionnel particulier pour soutenir les programmes d'activités des associations concernées et que soit défini l'enseignement musical et artistique dans les associations culturelles insulaires afin

de créer un réseau des écoles et conservatoires de musique, de danse et d'art dramatique en Corse.

Dans le domaine du patrimoine :

- Cucuruzzu : Suite à la reprise en régie, une convention entre la CTC - Commune de Lévie, propriétaire des sites limitrophes de Capula - Saint-Laurent est réalisé. Intégration des 4 agents du PNRC affectés au site. Le tout crée un ensemble monumental de proximité (Cucuruzzu - Capula) en liaison avec les projets de la commune de Lévie, du musée départemental de l'Alta Rocca, et ceux de la micro région sa mise en réseau avec d'autres lieux et sites patrimoniaux corses. L'opération concerne la construction d'un bâtiment d'environ 315 m² de surface utile: un bâtiment d'accueil et d'interprétation,
- Cauria : Remise à niveau du site, de l'accueil des chemins d'accès, du stationnement et des opérations scientifiques de contenu. Le dépôt de permis de construire est prévu pour mi-septembre 2013. La consultation des entreprises : début 2014 travaux prévus avant l'été. La restauration et la réalisation d'un relevé au scanner 3D ont débuté au cours du mois d'octobre. Cofinancement au titre du PDRC/FEADER,
- La caserne Padoue : Signature des baux relatifs aux projets de réutilisation de la caserne Padoue à Corte. Une étude de programmation a été réalisée par la ville de Corte portant sur la reconversion de la caserne, la création d'un centre culturel et le réaménagement des abords. La caserne Padoue dispose de 5145 m² de surface utile répartie sur 4 niveaux plus comble. Le taux actuel d'occupation de la caserne avoisine 34 % de sa surface utile totale. Sa réhabilitation devrait permettre d'accueillir de nouveaux locaux pour répondre aux besoins de la CTC en lien avec le musée de la Corse et du FRAC, de la commune de Corte, des associations locales actives et de l'Université,
- CCPOM de Calvi : Ouverture en juin 2014. Centre de conservation de restauration des objets mobiliers L'équipe administrative est en place, des actions de médiation, d'inventaire et de réhabilitation des objets mobiliers sont régis dans un projet d'établissement en cours d'élaboration. Une charte de fonctionnement ainsi que la rédaction d'un document réunissant les objectifs pressentis et les enjeux seront disponible fin 2013,
- Chapelles à Fresques : Le programme de restauration des chapelles à fresques a été approuvé par délibération de l'Assemblée de Corse le 12 avril 2007. La restauration des chapelles de San Quilico à Cambia, de Sainte Marie des neiges à Brando, de saint Nicolas à Sermano et de Sainte Christine à Valle di Campoloro est arrivée à terme. La Trinité d'Aregno, Saint Michel à Castirla, Saint Michel à Murato, Saint Pantaleon à Gavignano et Sainte Maria Assunta de Pruno seront soldées en 2014. Les travaux de saint Thomas de Pastoreccia de Castello di Rostino démarreront en 2014 se poursuivront jusqu'en 2016. Enfin la troisième tranche fonctionnelle a débuté en 2013 avec la chapelle de Santa Maria Assunta de Furiani et se poursuivra en 2014 avec le début des travaux de la chapelle de Santa Maria Assunta de Favalello.
- Le musée de Mariana : L'Assemblée de Corse, par délibération n° 11/323 AC en date du 15 décembre 2011 a affecté au bénéfice de la Commune de Lucciana une contribution financière pour la création du Musée archéologique de Lucciana. Par ailleurs, une petite partie du projet doit bénéficier d'une aide dans le cadre du projet européen ACCESSIT.

- **Langue Corse**

Les programmes « Langue corse » doivent mettre en œuvre progressivement les préconisations du vote de l'Assemblée de Corse en faveur de la coofficialité dans la perspective d'une planification à l'horizon 2020, incluant une prospective à l'horizon 2030/2040. Les objectifs des Plans 2007-2013 seront poursuivis. Il s'agit d'amplifier les programmes relatifs à l'enseignement et à la formation des adultes, à la diffusion du bilinguisme dans la vie publique, économique et sociale, à la promotion et à l'équipement scientifique et technologique de la langue.

D) Construire un aménagement du territoire équilibré

- **Infrastructures, routes et transports**

Dans le domaine des Routes Territoriales : Les objectifs poursuivis concernent :

- d'une part, les opérations d'aménagement,
- et d'autre part, les opérations de conservation et d'exploitation.

Les investissements routiers proposés pour 2014 sont la traduction du Schéma Directeur des Routes Territoriales approuvé par l'Assemblée de Corse en juin 2011.

La perspective de la création d'un centre d'information routière 24/24 centralisant et gérant toutes les données utiles est envisagée.

Dans le domaine des Ports et Transports : L'année 2014 verra la mise en œuvre du nouveau de contrat de concession du Port de Commerce d'Ajaccio qui confie la maîtrise d'ouvrage des nouvelles opérations à la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Ajaccio et de la Corse-du-Sud.

Parmi les nouvelles opérations à lancer, figurent notamment, la mission d'expertise pour le Port de la Carbonite, la mission d'assistance pour le renouvellement de la concession du Port de Commerce d'Ajaccio, l'étude de l'opération Fond de Baie.

En matière d'investissements, la CTC, poursuivra sous sa propre maîtrise d'ouvrage plusieurs opérations déjà lancées (travaux réparation des ouvrages maritimes de Bastia, Môle des Capucins et 3 Marie, par exemple...).

Diverses opérations seront lancées ou poursuivies sur les aéroports propriété de la CTC (Ajaccio, Bastia, Calvi, Figari).

La CTC participera également à des travaux lancés par les concessionnaires (aéroports, réfection de la Capitainerie du Port de Tino Rossi).

Des recettes seront perçues, pour une part pour des opérations déjà cofinancées ou des opérations dont le cofinancement sera demandé en 2014 (en particulier extension Terre Plein Nord de Bastia, plan incliné Capucins Nord/Ajaccio...).

Dans le domaine du Transports ferroviaires : Pour 2014, il est proposé la poursuite des objectifs du schéma directeur des investissements ferroviaires adopté par l'Assemblée de Corse en 2012 et de la convention de service public.

En fonctionnement, il s'agit en particulier de la révision de la contribution forfaitaire d'exploitation pour les 7 prochaines années.

En investissement, en dehors de la poursuite des travaux engagés (haltes ferroviaires, réhabilitation de gares, acquisition de divers matériels ...), la CTC lancera diverses études pour la sécurisation de l'évacuation des tunnels, l'assistance au déploiement de la CCVU, l'aménagement de pôles intermodaux (Corte, Mezzana, Ile-Rousse), les installations techniques de Bastia ...

Enfin l'étude préliminaire pour la réouverture de la voie de la Plaine Orientale et les acquisitions foncières pour la nouvelle gare de Calvi seront engagées.

- ***Bâtiments publics et Constructions scolaires et universitaires***

Dans le secteur des bâtiments d'enseignement, la mise en œuvre du Programme pluriannuel d'investissement 2012-2017 se poursuivra avec l'achèvement des opérations entamées, et le lancement de nouvelles opérations dont le Collège du Stiletto et le lancement des études visant à la réhabilitation de plusieurs lycées et collèges.

Pour les bâtiments Publics, les efforts déjà entrepris seront poursuivis notamment le CPPOM de Calvi et le Centre d'exploitation routier de Lucciana. De nouvelles études seront lancées (centre d'interprétation de Cucurruzu, Hôtel de Région, Parkings d'Olmeto, immeuble de Bureau à Bastia...).

- ***PADDUC - Energie - Foncier - Logement***

PADDUC - Foncier - Logement

2014 constitue une période de poursuite et de finalisation des travaux du PADDUC avec comme échéance son adoption dans sa globalité en juillet 2014.

Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour les collectivités locales

Il s'agit d'une part, d'une AMO à l'élaboration des documents d'urbanisme et d'autre part, d'un soutien financier aux territoires SCOT et à l'élaboration des diagnostics agricoles. Deux fiches action, n° 8 et 11 ont été votées à ce titre par l'Assemblée de Corse lors des « Assises du Foncier et du Logement » en 2011. Concernant les SCOT, un règlement d'aides tant en investissement qu'en fonctionnement sera présenté en 2014.

Observatoire Foncier et Immobilier

Correspond à la fiche n° 10 de la plateforme d'actions votée dans le cadre des Assises du Foncier et du logement. Il s'agit de la collecte, le traitement, l'analyse des données, la publication de dossiers thématiques pour une meilleure connaissance et compréhension des processus de formation des valeurs foncières et immobilières (prix, quantité, en statique et en dynamique). Montage de cet observatoire en 2014 impliquant le recrutement de personnel et l'acquisition de données.

Le futur PADDUC vient d'arrêter comme un de ces fondements stratégiques la nécessité de reconcevoir un modèle de développement de l'urbanisation aujourd'hui

fortement consommateur d'espace et d'énergie. Le Schéma Régional pour le Climat, l'Air et l'Energie (SRCAE), a bien mis en évidence la place prépondérante (environ les deux tiers) du secteur des transports dans la consommation totale d'énergie. Le tiers restant concerne quasi totalement le secteur du bâtiment tant pour le résidentiel que le tertiaire. Faire évoluer la forme urbaine, pour réduire la place de la voiture en ville et la consommation de foncier, constitue le levier principal d'une politique réellement efficace.

Energie

La Direction Déléguée à l'Energie est intégrée à l'AAUC depuis le 1^{er} octobre 2013. L'année 2014 doit permettre d'engager les inflexions nécessaires sur le plan des objectifs fixés conformément à la feuille de route du Conseil Exécutif et aux Orientations du Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) qui sera finalisé avant la fin de l'année 2013.

Cette année constituera une période charnière dans la mise en œuvre des grandes orientations définies par la CTC au travers ses différents partenariats ainsi que dans le cadre de la prochaine phase de programmation du PO FEDER 2014/2020 qui consacrera à l'évidence une place prépondérante aux enjeux climatiques ainsi qu'à l'efficacité énergétique puisque 25 % des crédits devront y être consacrés.

La mise en œuvre opérationnelle des mesures de soutien aux énergies renouvelables et à la maîtrise de l'énergie se fera au travers de deux partenariats principaux via des conventions annuelles d'application détaillant les différents programmes d'actions :

- Avec l'ADEME, l'année 2014 sera une année transitoire dans l'attente de l'adoption du futur Contrat de Projets pluriannuel Etat Région (CTC / ADEME),
- Avec EDF le renouvellement du contrat cadre pour la période 2014-2017 décliné lui aussi annuellement comme le CPER,

L'ensemble des actions seront concentrées prioritairement sur les thématiques suivantes visant à faire de la Corse une région exemplaire :

- l'efficacité énergétique dans les bâtiments,
- les énergies renouvelables thermiques - Bois énergie,
- les énergies renouvelables thermiques - Solaire thermique,
- les énergies renouvelables électriques.

En conclusion, ces orientations s'inscrivent dans la continuité des choix stratégiques opérés par cette mandature depuis 2010. L'exercice 2014 aura comme objectif le développement insulaire, notamment avec la présentation du PADDUC tout en préservant les marges de manœuvres financières. Par ces orientations budgétaires, la CTC réaffirme son rôle moteur dans l'économie corse. L'environnement actuel impose à chacun, encore plus que les autres années, une maîtrise totale des finances publiques et une efficacité dans le service publique aux populations.